

Numérisation des documents d'urbanisme

Présentation des enjeux et du plan de com

XXX 2015



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Une volonté de numérisation des documents d'urbanisme (DU) portée par les pouvoirs publics

De la directive INSPIRE à l'ordonnance relative à l'amélioration des conditions d'accès aux DU

La directive INSPIRE

- La directive INSPIRE vise à favoriser la protection de l'environnement
- Elle prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique
- Elle s'applique à 34 domaines thématiques dont ceux couvrant les informations urbanistiques

Transposition



Le Conseil National de l'information urbanistique (CNIG) au sein duquel les collectivités sont représentées (AMF, ADF, ACUF, etc.) propose le standard de numérisation

Approfondissement



L'ordonnance du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme vise à mettre en place un Géoportail de l'urbanisme offrant un panorama complet de l'information urbanistique



La mise en place d'une plateforme recueillant tous les documents d'urbanisme suppose au préalable leur numérisation au format édicté par le CNIG

Les obligations d'alimentation du GPU sont mises en place progressivement entre 2016 et 2020

	Au 01/01/2016	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Obligations des Collectivités Territoriales (communes, EPCI)	Numériser le DU de préférence au format CNIG	Numériser le DU obligatoirement au format CNIG	
	Mettre en ligne le DU de préférence sur le GPU		Mettre en ligne le DU obligatoirement sur le GPU

Plusieurs bonnes pratiques sont conseillées :

- **Privilégier le format CNIG** pour la passation de **nouveaux marchés** avec les bureaux d'études et les agences d'urbanisme
- Veiller à **inclure les références à la norme CNIG et au GPU** lors des **renouvellements de marché** de numérisation
- **Anticiper les obligations du Grenelle** de l'environnement



Ce calendrier progressif laisse du temps aux collectivités territoriales et aux gestionnaires de SUP pour la numérisation des documents et leur mise au format CNIG

Les opportunités offertes par la numérisation des documents d'urbanisme

FAVORISER L'INFORMATION DES CITOYENS

- Assurer la mise à disposition des documents d'urbanisme sur internet pour tous les citoyens en palliant aux disparités en termes d'égalité des territoires
- Être transparent sur les règles urbanistiques applicables et ainsi favoriser la construction de logements

SIMPLIFIER LES ÉCHANGES D'INFORMATION

- Faciliter les échanges d'information (automatiques ou non) entre les plateformes recueillant les documents d'urbanisme en harmonisant le format de structuration des documents
- Assurer la cohérence de la diffusion des documents d'urbanisme

RÉALISER DES ÉCONOMIES

- Transmettre en format dématérialisé les documents → à partir de 2017, un gain annuel estimé à 8 millions d'euros en crédit de fonctionnement*
- A terme, avec la publication rendue possible dans le Géoportail de l'urbanisme, les collectivités disposeront d'une alternative à l'accueil en Mairie des administrés souhaitant consulter les DU → temps libéré pour les agents

**Fiche d'impact pour la Commission des normes*



Exemple de gains : 500 € en moyenne pour une 1ère numérisation et coût marginal pour les modifications Vs coût moyen de reprographie de 1000 € par document

Afin d'accompagner les CT, un plan de communication axé sur la numérisation des DU est prévu pour l'automne 2015

Public cible

Les **élus** et **décideurs** dans les **collectivités territoriales** (communes, établissement publics de coopération intercommunale, établissement public de Scot)

Objectifs

1. **Préparer les échéances** de numérisation des DU au standard CNIG (à compter du 1^{er} janvier 2016)
2. **Rassurer les CT** sur les impacts du standard
3. **Positionner les DDT(M)** comme conseil des collectivités territoriales

Les supports de communication

- Plaquette sur la numérisation
- Fiche méthodologique pour la rédaction d'un CdC
- Rubriques sur le site du MLETR : www.territoires.gouv.fr

Les relais de communication

- Les DDT(M) : mise à jour des sites locaux, sensibilisation des élus, etc.
- Les associations d'élus : diffusion des supports, etc.
- La presse spécialisée